



S.I.R.D.
28 rue de la liberté
38600 FONTAINE

N/Réf : DELCOM **38-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 10 novembre 2015**

Le dix novembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au siège du SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 02 novembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 13 Votants : 18

Présents : J. DE REGGI, R. DI BENEDETTO, G. DINI, D. D'OLIVIER-QUINTAS (pv MF. DI RAFFAELE), G. JULLIEN (pv P. RIGALT), C.LANCELON-PIN, M. MASTROMAURO (pv K. GAILLARD), R. OCCHINO, M. REPELLIN, D. ROUX, G. SALLET (pv S. CIALDELLA), J. TESSAIRE (pv P. MONNIER), N. VIEU.

Absents excusés : S. CIALDELLA, C. COIGNÉ, MF. DI RAFFAELE, K. GAILLARD, P. MONNIER, P. RIGALT, JP TROVERO

Absents : A. CARBONARI, N. BRITTES, JM. CAMACHO, D. CUSTOT

Président de séance : Guy JULLIEN

Secrétaire de séance : Denis ROUX

Rappel du quorum : 13

OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS-

Reconstruction du gymnase Georges NOMINE à Seyssinet-Pariset : Concours restreint de maîtrise d'œuvre – Validation des trois candidats admis à concourir

Rapporteur Marcel REPELLIN

Le Vice-président rapporte :

Vu les articles L 5211-6 à L5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales

Vu les articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics

Vu les avis d'appel publics à la concurrence envoyés le 17 juillet 2015 et publiés au BOAMP, au JOUE ainsi que sur la plateforme de dématérialisation www.marchés-publics.info

Vu le Procès-verbal du jury du 27 octobre 2015 au cours de laquelle le jury a émis un avis sur les candidatures, proposant au pouvoir adjudicateur les trois équipes suivantes pour concourir :

Equipe 1 : **ARCANE architectes** 38000 Grenoble, avec comme cotraitants : CTG (38 Meylan), BOIS CONSEIL (38 Sassenage), CET (3 Meylan), ECHOLOGOS (38 La Tronche) et CANOPEE (38 Meylan)

Equipe 2 : **ARCHIPEL** 38000 Grenoble, avec comme cotraitants : CET (38 Meylan), HOLIS CONCEPT (38 Grenoble), BETREC IG (38 Grenoble) et ECHOLOGOS (38 La Tronche)

Equipe 3 : **STUDIO GARDONI** 69006 Lyon, avec comme cotraitants : VOXOA (69 Lyon), COGECI (69 Vaulx en Velin), STREM (69 Lyon), REFLEX'ECO (69 Lyon) et ACOUPHEN (69 Pusignan)

Le Comité syndical, après avoir délibéré,

- **DECIDE** que les trois candidats admis à concourir pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction du gymnase Georges Nominé à Seyssinet-Pariset sont :

Equipe 1 : **ARCANE architectes** 38000 Grenoble, avec comme cotraitants : CTG (38 Meylan), BOS CONSEIL (38 Sassenage), CET (3 Meylan), ECHOLOGOS (38 La Tronche) et CANOPEE (38 Meylan)

Equipe 2 : **ARCHIPEL** 38000 Grenoble, avec comme cotraitants : CET (38 Meylan), HOLIS CONCEPT (38 Grenoble), BETREC IG (38 Grenoble) et ECHOLOGOS (38 La Tronche)

Equipe 3 : **STUDIO GARDONI** 69006 Lyon, avec comme cotraitants : VOXOA (69 Lyon), COGECI (69 Vaulx en Velin), STREM (69 Lyon), REFLEX'ECO (69 Lyon) et ACOUPHEN (69 Pusignan)

CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 12 novembre 2015

Le Président,
Guy JULIEN

